

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 04288

Numéro SIREN : 842 004 202

Nom ou dénomination : A6T

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt 17334

A.6.T.

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 €**

SIEGE SOCIAL : 165 Avenue du Prado, 13008 MARSEILLE

R.C.S. MARSEILLE 842 004 202

PROCES VERBAL

D' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux et le onze Juillet à dix heures, l'associée unique de la société **A.6.T.**, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros divisé en 5 000 actions de un euro chacune, s'est réunie dans les locaux du siège social sis 165 Avenue du Prado, 13008 MARSEILLE, en assemblée générale ordinaire, sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Joelle CASTELLANO en sa qualité de Présidente.

La présidente constate que l'associée unique présente possède 5 000 actions, soit la totalité des actions composant le capital social, qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence,
- Le texte des projets de résolution.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau Président ;**
- **Pouvoirs.**

La discussion est ouverte, diverses observations sont présentées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

AJ  

PREMIERE RESOLUTION

A la suite de la démission de Madame Joelle CASTELLANO de son poste de Président, à effet immédiat, la collectivité des associés nomme en qualité de Président, sans limitation de durée : Monsieur Alexis JESTIN demeurant 30 Traverse des 4 Chemins de Montolivet, Résidence Les Cèdres de Prévalaye, Appartement C39, 13012 MARSEILLE, en remplacement de Madame Joelle CASTELLANO démissionnaire, et ce à compter du 11 Juillet 2022.

Il exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

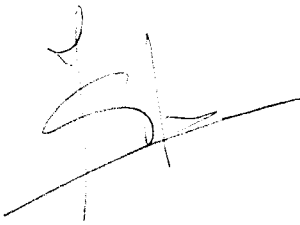
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

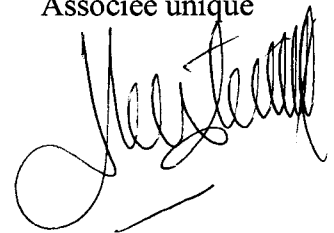
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et visé par plusieurs des associés présents ou représentés.

Mme Joelle CASTELLANO
Ancienne Présidente



Mme Nathalie JESTIN
Associée unique



Mr Alexis JESTIN
Nouveau Président



Bon pour acceptation
des fonctions de Président